

de signer tous documents pour l'adhésion à l'application Payfip.

5/ Mise en place de la commission de contrôle dans le cadre du Répertoire Electoral Unique (délibération 2018/43)

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées et se réuniront au plus tard le 9 janvier 2019, la compétence pour statuer sur les décisions d'inscriptions ou de radiations pour perte d'attache communale. Un contrôle à postériori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Cette commission de contrôle est composée de 3 membres pour les communes de moins de 1000 habitants (un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal de grande instance). Mme OUZILLEAU Agnès est choisie en tant que conseillère municipale (suppléante : Mme PETIT Emilie). Il est proposé à M. le Préfet que M. OUDIN Jean-Pierre poursuive la mission de délégué de l'administration (suppléant : M. VINCENT Michel). Le président du Tribunal de Grande Instance désignera prochainement son délégué.

6/ Bons d'achat aux agents (délibération 2018/44)

Comme chaque année, le conseil municipal décide d'offrir des bons d'achat aux agents municipaux à l'occasion des fêtes de fin d'année dans la limite de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 166 € maximum, au prorata du temps de travail.

7/ Révision du montant du loyer d'un logement communal (délibération 2018/45)

Le conseil municipal procède à la révision du loyer d'un logement communal (9 rue de l'église) selon l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

IRL du 2^e trimestre 2017 : 126,19 IRL du 2^e trimestre 2018 : 127,77 Variation annuelle : +1,25%

8/ Questions diverses

- La lame de déneigement (achetée en 1986) est abîmée, il convient de la réparer ou d'en acheter une nouvelle. Deux devis ont été effectués : la réparation coûte aussi cher que l'achat d'une nouvelle lame. Un second devis de réparation va être demandé avant de prendre une décision.
- Le tour du Loir-et-Cher aura lieu du 17 au 21 avril 2019 et traversera la commune le jeudi 18 avril. Plus d'informations dans les mois à venir.
- La cérémonie de la Journée du Souvenir organisée par l'UNC-AFN aura lieu mercredi 5 décembre à Saint-Bohaire. Rassemblement à 9h45 devant la mairie.
- La cérémonie des vœux aura lieu jeudi 20 décembre à 19h à la salle des fêtes.
- L'assemblée Générale du Comité des Fêtes, de l'association de gymnastique et de l'association de sauvegarde de l'église aura lieu jeudi 13 décembre à 19 h.

9/ Compte rendu des syndicats et commissions

- Commission Cadre de vie/ Fourrière (L RANVAL)
- Assemblée Générale de l'USEP (MC EMONET)
- Commission Tourisme (MC EMONET)
- Commission Développement Economique (JM GUILLOT)
- Commission Finances (JM GUILLOT)
- Comité des Fêtes (J COULLON) : prochaines manifestations prévues : 13 janvier (galette des rois), 17 février (randonnée pédestre), 24 mars (animation autour de l'orchidée), mai/juin (théâtre)

La séance est levée

Prochaine réunion du conseil municipal : 17 janvier 2019